

Communiqué

ENQUETES SUR LES SOCIETES DE LIQUIDITES.

La Hulpe, le 3 octobre 2013

Dans le cadre des enquêtes en cours depuis plus de douze ans sur les « sociétés de liquidités », la Chambre des Mises en accusation de Bruxelles a confirmé ce 2 octobre le renvoi devant le tribunal correctionnel de 13 sociétés et personnes, dont ATENOR et son administrateur délégué.

Une telle décision de renvoi ne préjuge en rien d'une culpabilité éventuelle.

Pour rappel, l'enquête porte sur l'acquisition par un groupe d'investisseurs et d'intermédiaires de 16 sociétés, dont la s.a. ERASMONDE, vendue par ATENOR en 1998.

Il est apparu, postérieurement à cette cession, que les acquéreurs auraient détourné les liquidités des sociétés acquises et manqué à leurs obligations fiscales.

Rappelons que deux autres dossiers similaires sont en cours d'instruction :

- dans le dossier Migeotte, après un non-lieu prononcé par la Chambre du Conseil de Turnhout en février 2012, la Chambre des mises en accusation d'Anvers a pris en mars 2013 une décision de renvoi, tout en constatant que le dépassement du délai raisonnable constitue une circonstance atténuante ; cette décision fait actuellement l'objet d'un pourvoi en cassation introduit par une autre des 13 parties concernées ;
- le dossier Ameno sera plaidé devant la Chambre du Conseil de Bruxelles en octobre de cette année.

Comme ATENOR l'a communiqué depuis le début de ces enquêtes, ATENOR et ses dirigeants ont pleinement et loyalement collaboré aux enquêtes menées par les autorités judiciaires et fiscales, estiment n'avoir commis aucune fraude ni infraction et sont confiants de faire reconnaître leur bonne foi en justice.

ATENOR GROUP est une société de promotion immobilière cotée sur le marché de NYSE Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Olivier Ralet BDM sprl, Secrétaire du Conseil d'Administration.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be